

Couverture mobile : les zones blanches dans le collimateur du gouvernement et d'Orange

Emmanuel Macron recevait les dirigeants des opérateurs ce vendredi 24 avril dans la matinée. Objet de la rencontre : faire un point sur le déploiement du très haut débit et évoquer la couverture mobile du territoire. Un sujet au centre des préoccupations du gouvernement sous pression des collectivités locales qui se plaignent des services mobiles de mauvaises qualités, quand ils ne sont pas tout simplement inexistantes.

[En mars dernier](#), le Premier ministre Manuel Valls évoquait la volonté du gouvernement à répondre à ses lacunes. « *Toutes les zones blanches doivent avoir disparu dans dix-huit mois* », déclarait-il. Plus récemment, dans le cadre du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (loi «[Macron](#)»), le Sénat adoptait [un amendement](#) pour mettre en œuvre les obligations de couverture. Le texte indique que les zones non couvertes (et qui restent à définir) devront l'être en 2G avant le 31 décembre 2016 et en 3G au 30 juin 2017 (ce en quoi les opérateurs devaient en profiter pour déployer directement la 4G).

Si la loi n'est pas encore adoptée, les opérateurs ont donc tout intérêt à s'organiser aujourd'hui pour répondre à ces futures obligations. Et Orange entend être moteur dans cette ambition législative. Pour y parvenir, l'entreprise propose de définir « *un accord national avec les autres opérateurs* », a indiqué Stéphane Richard aux [Echos](#). Le PDG de l'acteur historique des télécoms français expose l'idée de fonctionner dans « *une logique de guichet* » auquel les collectivités locale s'adresseront pour signaler les zones non couvertes afin que les opérateurs « *puisse proposer un calendrier* » de déploiement du réseau.

Déjà en 2010

Et si les acteurs de la filière ne sont pas capables de trouver un accord commun, Orange se dit prêt à prendre seul en charge la couverture des zones non desservies par les fréquences mobiles. Il resterait moins de 850 sites concernés. Orange estime pouvoir couvrir chaque site signalé en moins de six mois au prix de « *quelques dizaines de millions d'euros* ».

Ce n'est pas la première fois que les opérateurs tentent de s'organiser pour couvrir les zones peu denses et donc à faible intérêt économique pour eux. En 2010, Orange, SFR et Bouygues Telecom signaient un accord de partage d'installation de réseau 3G (RAN sharing) visant à couvrir 3600 communes environ, correspondant au programme «zones blanches 2G» et à 300 communes supplémentaires (accord rejoint par Free devenu opérateur mobile entre temps). Mais l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) notait, l'année dernière, que [seuls 650 sites avaient été déployés](#) dans le cadre de cet accord. La loi Macron se montrera-t-elle plus efficace ?

Lire également

[Le très haut débit au centre des préoccupations de Manuel Valls](#)

[L'Arcep prêt à sanctionner les opérateurs mobiles](#)

[Obligation de couverture 3G : l'Arcep donne quitus au réseau de Free](#)

crédit photo © IVL - shutterstock